



PRIME COMMUNALE POUR L'EMBELLISSEMENT DE FAÇADE AVANT DE TYPE B

Formulaire de demande

N° de dossier

(à compléter par l'administration)

A introduire dans un délai maximum de douze mois après la date de facture de solde (dernière facture contenant le décompte des travaux réalisés par l'entreprise):

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

E-mail : urb.primes@brucity.be

Informations et contact: 02/279.30.20

(Compléter lisiblement svp)

1) DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR

Statut et identité *(cocher la case correcte et compléter)*

Je suis une personne physique de droit privé :

Nom - Prénom.....

N° de registre national.....

Je suis une personne morale de droit privé :

Nom et statut

Nom - Prénom du représentant.....

N° d'entreprise

Agissant en qualité de *(cocher la case correspondante)*

Plein propriétaire

Copropriété fortuite ou volontaire

Nu-propriétaire

Copropriété forcée

Usufruitier

Titulaire d'un bail emphytéotique

Autre -à préciser :.....



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Département Développement Urbain • Departement Stadsontwikkeling
Planification Stratégique et Opérationnelle • Strategische en Operationele Planning
Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel
T. 02 279 30 20 – www.bruxelles.be • www.brussel.be

Adresse

Rue / n° / bte.....

Code postal / Localité.....

Tél. E-mail

Compte bancaire sur lequel le montant de la prime doit être versé

IBAN-CODE - - -

Titulaire du compte

2) DONNÉES RELATIVES À L'IMMEUBLE

Adresse du bien: rue / n° /boîte Code Postal.....

3) DOCUMENTS À JOINDRE

1. Dans tous les cas

- lorsque les actes et travaux visés par la demande de prime requièrent l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme, l'indication que les travaux requièrent l'obtention préalable d'un permis d'urbanisme et le numéro du permis d'urbanisme obtenu ;
- une description des travaux réalisés et des techniques/matériaux utilisés ;
- des photos significatives illustrant les travaux réalisés et des photos de la façade avant travaux ;
- une vue en élévation de la façade, mentionnant l'affectation de chaque niveau de l'immeuble, la largeur et la hauteur de la façade ;
- une copie de toutes les factures détaillées libellées au nom du demandeur. Ces factures doivent mentionner au minimum :
 - a) l'adresse du chantier concerné ;
 - b) la date de facturation ;
 - c) la date de livraison ou de prestation ;
 - d) le numéro de la facture ;
 - e) le nom de l'entrepreneur ou la dénomination sociale de sa société, la forme légale de celle-ci, son numéro de T.V.A. et d'entreprise, son numéro de compte et son adresse ;
 - f) la description précise (quantité et nature) des fournitures, des biens livrés ou des services prestés, spécifiant les postes relatifs aux travaux d'embellissement de la façade avant ;
 - g) le prix unitaire hors TVA en euros ainsi que les escomptes et rabais, remises, ristournes éventuels et les frais de transport ;

h) l'indication du taux de TVA appliqué sur chaque base d'imposition, le montant de la TVA due, le prix total à payer ;

- une copie des preuves de paiement des factures (extraits bancaires) ;
- Une copie recto / verso de la carte d'identité du demandeur (personne physique) ou, lorsque le demandeur est une personne morale, une copie des statuts et de la ou des décision(s) désignant les personnes aptes à représenter la personne morale et à signer en son nom et pour son compte, sur la base des statuts.

2. Lorsque la demande est introduite par un propriétaire (plein propriétaire, nu propriétaire ou usufruitier) , un emphytéote ou par des copropriétaires fortuits ou volontaires :

- un état de propriété¹ ou le contrat de bail emphytéotique ;
- si la demande est introduite par des copropriétaires fortuits ou volontaires, un document certifiant l'accord de tous les copropriétaires quant à l'exécution des travaux faisant l'objet de la demande de prime, à la demande de primes et au numéro de compte bancaire sur lequel doit intervenir le paiement de la prime ;
- Le cas échéant, une copie du mandat du signataire de la demande ;

3. Lorsque la demande est introduite pour des copropriétaires forcés, par le biais de leur syndic ou de leur association de copropriétaires :

- une copie du procès-verbal de l'assemblée générale, ou à défaut une copie de l'accord de tous les copropriétaires, actant l'accord de la copropriété sur l'exécution des travaux faisant l'objet de la demande de prime, la demande de primes, le numéro de compte bancaire sur lequel doit intervenir le paiement de la prime ;
- une copie de l'acte de base.

4) DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENTS
--

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement relatif à l'octroi d'une prime communale à l'embellissement de façade avant et que les informations figurant dans le présent formulaire sont correctes.

Fait à, le

(Signature du demandeur)

¹ les renseignements relatifs au titre de propriété du bien visé par la demande de prime, délivrés conformément à l'article 144 du Code des droits de succession par les bureaux compétents de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale du ressort dans lequel le bien est situé ou, si l'acte date de moins de 6 mois avant l'introduction de la demande, une attestation du notaire ayant établi cet acte.